

Châtillon, le 23 mars 2023

**PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL DE QUARTIER MAISON BLANCHE-VAUBAN
Jeudi 12 janvier 2023**

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS LE 12 JANVIER À VINGT HEURES, les membres composant le conseil quartier Maison Blanche-Vauban de la commune de Châtillon (92320) se sont réunis au nombre de 10, à la salle polyvalente de l'Espace Maison Blanche, 2 avenue Saint Éxupéry, en présence du public et sous la présidence de **M. JACQUOT Stéphane**, Adjoint à la Maire et **Mme GACHOT Isabelle**, co-présidente, à la suite de la convocation qui leur a été adressée, **le 02/01/2023**

Présents :

M. JACQUOT Stéphane, Adjoint à la Maire de la commune de Châtillon (92320) et co-président,
Mme GACHOT Isabelle co-présidente

M. BASSIEN Louis-Marie, M. BERTIN Yan, Mme DALI Rachida, Mme MOERS Céline, Mme OCAMPO Angie, Mme PRINCE Gwendoline, M. RAYMOND François, M. ZARIOUHI Saïd
Lesquels formant plus de la moitié des membres plus un, peuvent délibérer valablement en exécution de l'article 5.5 du règlement intérieur des conseils de quartier de la commune de Châtillon (92320).

Ainsi que :

M. MOUTON Christophe, Adjoint à la Maire de la commune de Châtillon (92320)
Mme CHALVIN Mélodie, Adjointe à la Maire de la commune de Châtillon (92320)
M. PFEIFFER'OVA Julien, Directeur de cabinet de Madame la Maire
2 agents de Vallée sud Grand Paris aménagement et 1 animateur

Absent(e)s excusé(e)s : Mme DURAFFOURG Julie, Mme ORAY Banu

Absent(e)s : M. CLAMAN Laurent, M. ZAIDI David-Samy

Ces formalités remplies, l'ordre du jour est déroulé comme suit :

1. Validation du procès-verbal du conseil 20 septembre 2022
2. Validation du vœu adressé au conseil départemental
3. Point sur l'activité commerciale à Maison Blanche (fermeture de la Villa Moa ?)
4. Point sur l'activité de l'annexe de police municipale et de l'état civil à Maison Blanche
5. Point sur la zone des Arues
6. Échange avec un responsable du technicentre SNCF sur les nuisances sonores (à confirmer).
7. Date du prochain conseil

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 septembre 2022

Suite à l'envoi du procès-verbal aux membres du conseil pour lecture avec la convocation de cette réunion, aucune remarque n'a été faite sur son contenu, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2. Validation du vœu adressé au conseil départemental

Après lecture du texte de ce vœu demandant le réaménagement de l'aire de jeux située sur la coulée verte au niveau de la passerelle du kiosque, il est approuvé à l'unanimité.
Il sera adressé au président du conseil départemental rapidement.

3. Point sur l'activité commerciale à Maison Blanche (fermeture de la Villa Moa)

La vente du restaurant la villa Moa s'est déroulée au début de la période estivale, entre commerçants en privé, la mairie n'a pas pu intervenir et empêcher cette transaction, elle a été mise devant le fait accompli 5 jours avant la signature, il était trop tard pour agir.

L'annonce par l'ancien propriétaire de la vente à Burger king a donc suscité l'émoi dans l'équipe municipale, et il n'a pas été possible de faire changer d'enseigne car d'après le nouveau propriétaire, c'est la plus rentable de son groupe Bertrand.

Les conseillers de quartier suggèrent que dans ce genre de situation, il aurait été opportun de les informer par mail pour qu'ils puissent s'exprimer et qu'une action puisse être entreprise en amont. Que cette expérience serve de leçon dans le fonctionnement des conseils de quartier. Ils regrettent le manque de communication.

→ Si les conseillers de quartier souhaitent mener une action, ils peuvent le faire et les élus verront comment ils se positionnent.

Par contre, en contrepartie, la municipalité a demandé que le nettoyage sur la voirie et la gestion des livraisons soient prises en charge par le personnel de l'équipement. Ainsi que l'emploi des jeunes chatillonnais pour travailler dans cet établissement.

De plus, il sera très difficile de gérer le stationnement des véhicules 2 roues de livraison, il faudra les suivre de très près dans les 1 ères semaines à l'ouverture de ce restaurant. Organiser la mise en place de zones d'attente pour les livreurs La police municipale interviendra autant que possible et tant qu'il le faudra pour que tout soit fait pour que les choses se passent bien car Burger King a l'intérêt que les rapports avec la mairie soient bons. Les responsables de BK sont informés et conscients qu'ils seront suivis de près.

Une intervention régulière de la police municipale sur le terrain pour faire respecter peut porter ses effets sur le long terme, c'est ce qui s'est passé pour les autres restaurants comme Mc Do et Five pizza, les espaces sont dorénavant respectés.

L'avantage dans ce cas c'est que la municipalité a pu les mettre en garde pour que le propriétaire anticipe les problématiques qui lui sont présentées et organiser au mieux le fonctionnement et les recrutements en conséquence.

Les conseillers de quartier craignent que malgré les contraintes imposées par la municipalité et la surveillance accrue, il sera très difficile de gérer les centaines de 2 roues qui vont circuler dans le secteur. Ils vont suivre également, la gestion du sujet.

→ il sera aussi rappelé au gérant que les infractions par les 2 roues seront de sa responsabilité, afin qu'il gère au mieux ses livreurs. Pour les autres comme Uber eat, un emplacement éloigné du commerce sera mis à leur disposition afin qu'ils viennent chercher les commandes.

Il est à craindre également que l'arrivée du BK va empirer le sentiment d'insécurité dans le quartier, les vendeurs de cigarettes et autres produits pourront s'y mettre au chaud. Le propriétaire sera informé de la lutte contre ce trafic menée par la municipalité afin qu'il ne leur permette pas de développer à nouveau ces transactions.

Dans quelle mesure les demandes de la mairie dans la gestion de l'établissement peuvent être contractualisées, par quel document ?

→ Il peut être envisagé de les inviter à venir au prochain conseil de quartier.

4. Point sur l'activité de l'annexe de police municipale et de l'état civil à Maison Blanche

Lors d'une démarche au service état civil de la mairie, la question a été posée sur une présence au bureau situé dans le bureau situé au métro pour ces démarches. Il a été répondu « que le personnel ne veut pas descendre au bureau proche du métro », cette réponse n'est pas satisfaisante et la remarque sera remontée à la responsable du service. Il est rappelé qu'il y a 1 an, une demande à la Préfecture pour borne biométrique supplémentaire au bureau du métro n'a pas encore été acceptée. Il est rappelé que 1200 demandes de pièces d'identité par an à Châtillon ce qui est un nombre important. Un agent d'état civil sera affecté lorsque le lieu en sera équipé. En attendant cette installation, pour tout autre acte le bureau est ouvert de 9h à 17h avec une pause méridienne.

5. Point sur la zone des Arues

Présentation du projet de réaménagement du quartier des Arues par les agents du Territoire Vallée sud de Seine aménagement et par l'animateur du cabinet « Etat d'Esprit Stratis. »

Il s'agit de la transformation de cette zone d'activité en éco quartier.

Le projet prévoit de mettre en place une stratégie de développement durable pour rendre plus perméable ce secteur, développer des services, et permettre la construction de logements avec une mixité sociale, tout en préservant les pavillons existants dans le quartier. De plus, un terrain sera dégagé pour la mise à disposition de la Région Ile de France en vue de la construction d'un lycée.

Les questions posées à l'issue de la présentation :

Quel est le nombre de logements prévus ? À quelle date les appartements seront-ils disponibles ?

En quelle année ouvrira le lycée ?

→ il n'est pas possible de répondre précisément à ces questions car ce genre de projet se fait sur le long terme du genre 15 à 20 ans ; il s'agit donc à cette étape d'une présentation du projet mais rien n'est arrêté par la municipalité, c'est pourquoi une opération de concertation va être menée avec la population du quartier.

La création d'un lycée ne dépend pas de la mairie mais du plan d'investissement de la région qui en décidera.

La stratégie de la municipalité est de protéger la ville de la demande de l'Etat de densifier les villes à raison de 200 logements par an. En prévoyant cette opération majeure, la municipalité répondra à cette demande dans une zone qui pour le moment n'est pas utilisée par les châtilonnais. Mais la récupération des parcelles sera très longue car il y a 108 propriétaires.

La concertation commencera au mois de mars à travers des ateliers de travail, une marche urbaine et des enquêtes publiques.

6. Échange avec un responsable du technicentre SNCF sur les nuisances sonores.

Le responsable du site étant sur le départ le rendez vous est reporté

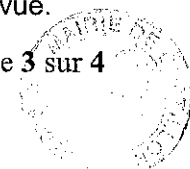
7. Questions diverses :

- Comment mettre en place un tableau de suivi des sujets sans avoir à relire les procès-verbaux précédents ?

→ Les conseillers peuvent tout à fait s'organiser pour suivre les évolutions des sujets évoquées en réunions plénières par d'autres outils et moyens que les procès-verbaux.

- M. Jacquot souhaite faire un point sur la vidéo verbalisation qui a été présentée lors du dernier conseil. Suite au vote en conseil municipal, le système a été développé par 50 caméras en tout. Un partenariat a été passé avec des co-propriétés et certains bailleurs sociaux pour mettre à disposition les images de leurs caméras afin d'élargir l'intervention de la police. De plus, de nouvelles implantations sont prévues dans la zone du métro, devant le magasin Bricorama, une partie de la coulée verte également, ce qui représentera en tout sur le quartier 5 caméras supplémentaires.

L'installation sera fibrée, donc elle va se dérouler sur cette année pour être effective en 2024. De plus, la mise en place du transfert instantané des images à la Police Nationale est aussi prévue.



Suite au recours au refus de subvention, la mairie a obtenu un fonds de 20 000€ par le département et la région qui permet de financer une partie des futurs travaux d'extension de ces systèmes représentant un budget total de 400 000€.

8. Date du prochain conseil

Le mardi 18 avril à 20h

L'ordre du jour étant épuisé, les co-présidents remercient les membres du conseil de quartier et le public pour ces échanges. La séance est levée à 21h38

Adjoint à la Maire


M. JACQUOT Stéphane

Co-présidente

Mme GACHOT Isabelle



